CHARLEROI

MAKE HISTORY WITH US

VILLE DE CHARLEROI

LE COLLÈGE COMMUNAL
Le bourgmestre est le concepteur du projet de ville. Il est notamment en charge de l'aménagement urbain, de la culture et de la mobilité. À ce titre, le cabinet du bourgmestre veille à la cohérence des projets et des implantations immobilières. Il pilote la mise en œuvre du projet de ville et en assure la promotion. Un échevinat est en charge de la politique du logement, des permis et règles d'urbanisme. Celui-ci travaille en concertation avec l'échevinat du commerce en ce qui concerne les implantations commerciales qui relèvent des compétences communales.

CHARLEROI BOUWMEESTER
Charleroi Bouwmeester est un moteur d'exploration, d'impulsion, de collaboration, d'accompagnement, de communication et surtout de concrétisation de projets structurants pour la ville de Charleroi. C'est une structure indépendante qui conseille le bourgmestre, le collège et le conseil communal en vue d'un développement urbain, paysager et architectural cohérent.

L'AMU
La direction de l'aménagement et du développement urbain (L'AMU) prépare de façon prospective l'agencement harmonieux du territoire. Elle conçoit des opérations d'aménagement urbain dont elle assure la supervision. Elle prend en charge des projets de rénovation urbaine et de revitalisation de quartiers anciens. Elle gère les dossiers de permis d'urbanisme, de lotir et d'environnement.

CHARLEROI MÉTROPOLE

LE CDS
Le Comité de Développement Stratégique (CDS) de Charleroi Métropole est un lieu d'échange d'information, de réflexion, d'action et de promotion en lien avec le développement stratégique du territoire composé des 29 villes et communes du bassin de vie de Charleroi. Il joue un rôle moteur au niveau supra-communal en donnant des orientations et en apportant un important soutien aux projets structurants.

LA CONFÉRENCE DES BOURGMESTRES
La conférence des bourgmestres se veut un lieu de concertation et d'impulsion pour les 29 communes du bassin de vie. Le développement économique, social et environnemental d'un bassin passe nécessairement par l'implication des territoires locaux et, de facto, par les pouvoirs locaux. Ils peuvent nourrir et accompagner une démarche territoriale grâce à une dynamique partenariale de mutualisation et de non-concurrence des territoires, en développant une vision politique supracommunale.

IGRETEC
Igretec est active dans différents pôles d'activités dont notamment, les missions de bureau d'études spécialisé en conception, réalisation et mise en œuvre de projets au service de partenaires publics ou privés. Les projets développés concernent des domaines très variés : bâtiments industriels ou citoyens, infrastructures, urbanisme et environnement. Elle développe actuellement le métier d'aménageur public.

INTRODUCTION DU BOURGMESTRE

C'est un bruissement qui commence à faire écho, et qui s'étend bien au delà des frontières régionales. Quelque chose se passe à Charleroi.

Lors de la première moitié de cette année 2017, nous avons franchi une grande étape : la finalisation des grands travaux du centre névralgique de la Ville-Basse autour de la nouvelle Place Verte et du centre commercial Rive Gauche. Après les aménagements et constructions réalisés grâce aux fonds FEDER 2007-2013 sur la rive gauche de la Sambre, les travaux de la rive droite (subsidiés par les fonds FEDER 2014-2020), la future marina et le Left Side Business Park viendront, entre autres, consolider cette partie de ville trop longtemps délaissée.

La Ville a fait un choix fort, celui de se mettre en mouvement pour offrir un cadre de qualité aux citoyens carolos, aux futurs habitants, aux investisseurs et à toutes les volontés qui croient en l'avenir de Charleroi.

« Tant que nous ne nous engageons pas, le doute règne, la possibilité de se rétracter demeure et l'inefficacité prévaut toujours. Dès le moment où on s'engage pleinement, la providence se met également en marche. » Charleroi pourrait faire de cette phrase de Goethe son précepte.

La Ville inscrit son ambition sur tous les fronts : du logement au campus universitaire, du parc économique au centre commercial, les vastes opérations sont en marche.

La Ville dispose d'équipes pro-actives et compétentes pour engager un dialogue exigeant et aboutir à des projets sur mesure dont chacun sortira gagnant.

Ces vastes programmations cohabitent avec d'autres projets, notamment en matière de culture et de loisirs.

En terme de logements, la capacité à générer de l'habitat de qualité pour tous se pose en priorité. L'objectif est ambitieux : 400 logements par an pendant les 30 prochaines années. Un challenge qui ne concerne pas seulement le centre-ville mais la totalité du territoire, selon un plan d'urbanisation qui s'appuie sur la structure si particulière de notre région.

C'est avec l'ensemble des acteurs publics et privés, dont un grand nombre d'audacieux sont des nouveaux-venus, que Charleroi s'est promise de rayonner à l'échelle de son bassin de vie et bien au-delà. Elle se rénove et elle construit, par la même occasion, son identité et son harmonie.

Le défi est collectif et le dialogue est ouvert autour d'une stratégie urbaine qui vise à faire de Charleroi une métropole dans laquelle on peut vivre, aimer, travailler, se promener, étudier, acheter, inventer.

Paul Magnette
Bourgmestre de Charleroi

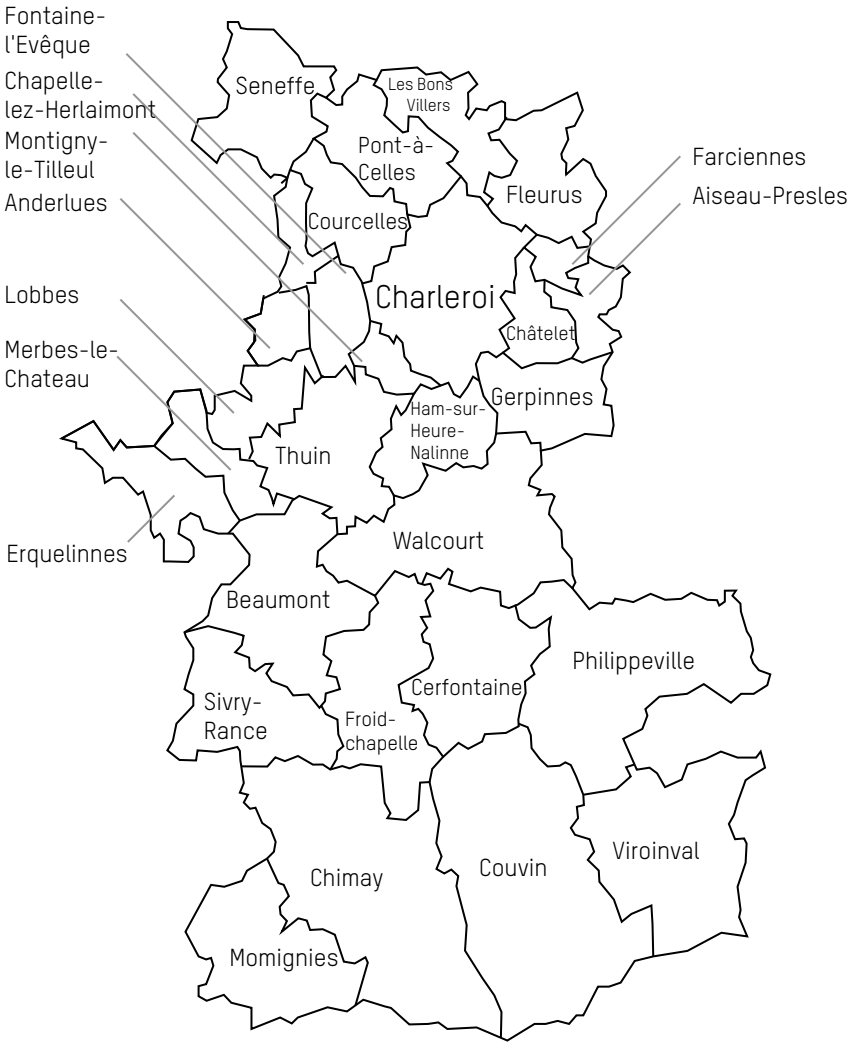

LE BASSIN DE VIE

L'INSEE définit le bassin de vie comme étant un territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Ceux-ci sont généralement classés en 6 grands domaines outre celui de l'emploi : les services aux particuliers, le commerce, l'enseignement, la santé, les sports, loisirs et culture, les transports.

S'il est toujours articulé autour d'un pôle invariable, le territoire correspondant à chaque domaine est par contre variable (le territoire d'un bassin de soins ne correspondant pas nécessairement au territoire d'un bassin d'emploi), et transcende les frontières administratives.

C'est ainsi que le territoire du bassin de vie de la métropole sambrienne déborde les frontières hennuyères pour s'inviter dans le sud de la province voisine, répondant ainsi à une réalité sociologique et économique démontrée par plusieurs études universitaires.

Le bassin de vie de Charleroi Métropole est constitué de 29 communes dont les bourgmestres se réunissent en conférence 4 fois par an, et au bénéfice desquelles s'est constitué le Comité de Développement Stratégique (CDS) composé de représentants des forces vives du bassin.

D'une superficie de 2.000 km^2, le bassin métropolitain compte plus de 550.000 habitants. Ce territoire se singularise par une importante diversité. Le bassin de vie de Charleroi est concentré autour d'une métropole hyper active, rénovée, bouillonnante de jeunesse et au caractère post-industriel. Autour de cette métropole se développent des paysages verdoyants d'une grande diversité. Le bassin de vie s'épanouit traversé par de nombreux cours d'eau et fournissant des panoramas idylliques. La vallée et les lacs de l'Eau d'Heure, les jardins suspendus de Thuin, le centre historique de Chimay, la vallée des Eaux Vives, sont autant de lieux enchanteurs pour découvrir la richesse patrimoniale et naturelle de la région. Le nord du bassin de vie présente quant à lui un tissu urbanisé et économique très dense avec le Biopark, les centres de recherches internationaux, l'aéroport, les grandes institutions sportives et culturelles.

À l'initiative du CDS et de la Conférence des Bourgmestres de Charleroi Métropole, un consortium (SM BUUR + IDEA Consult + GRAU + TETRA + CREAT + TECHNUM + MOJITO) vient d'être désigné (21 mars 2017) pour réaliser un schéma de développement territorial à l'instar des SCOT français.

Le schéma de développement territorial constituera un document de planification territoriale stratégique à l'échelle du bassin de vie de Charleroi. Il abordera différentes politiques sectorielles comme le développement économique, l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, l'environnement.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, le CDS et la Conférence des Bourgmestres se sont notamment inspirés de l'exemple du schéma de cohérence territoriale de la Métropole Nantes Saint-Nazaire, celui-ci étant particulièrement remarquable. Il sera livré fin 2018, début 2019.

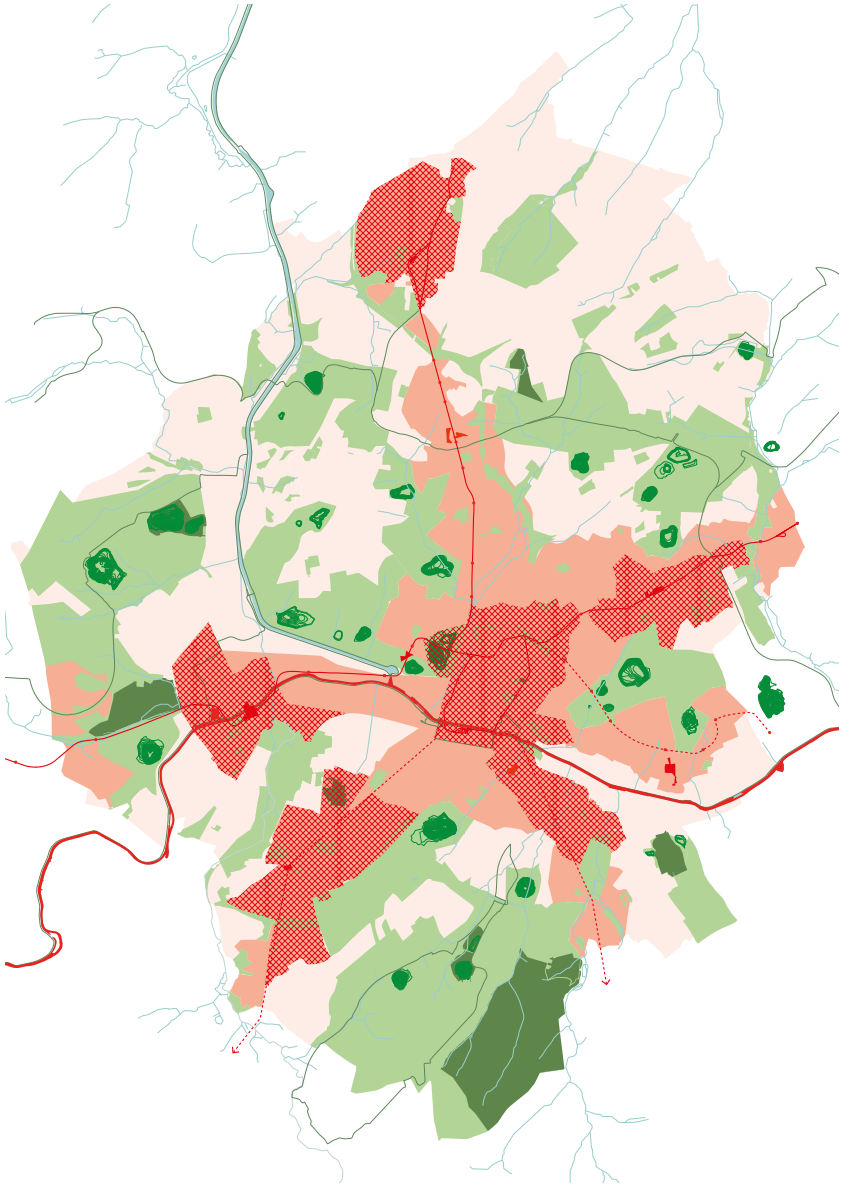

LA VILLE

UN PROJET DE TERRITOIRE

Charleroi compte aujourd'hui 98.922 logements (chiffres 2014) pour 94.970 bâtiments et une population de 202.480 habitants (1er janvier 2015). Selon les prévisions démographiques, la demande est estimée à 400 logements par an, soit 12.000 logements sur une période 30 ans. Cette demande correspond sensiblement au volume de construction actuel : le défi n'est donc pas quantitatif mais qualitatif. Cette production doit être réalisée en lien avec le développement d'infrastructures telles que les crèches, les écoles, les équipements sportifs et les maisons de repos.

Quelle évolution souhaite-t-on pour Charleroi dans l'avenir ? Pour répondre à cette question majeure, l'élaboration d'une vision pour l'ensemble du territoire de la ville a pris forme via le Projet de Territoire. Cet outil traduit une politique volontariste d'urbanisation et de densification qui valorise la structure géographique et vise à concevoir de manière simultanée et équilibrée le développement de Charleroi sur l'entièreté de son territoire. Deux figures se dégagent. D'une part, une figure métropolitaine à densifier qui s'appuie sur la structure des transports en commun, le centre des anciennes communes, les places majeures des districts et l'axe structurant de la Sambre. D'autre part, un plan d'intensification paysagère lisible à l'échelle globale et accessible à tous, capable d'accueillir des liaisons en mode doux et de préserver les grands paysages (boisements, terrils, friches, parcs, réseau hydrographique, etc.) qui composent le territoire.

À travers son projet de territoire, la Ville entend rénover les espaces publics et renforcer les centralités urbaines afin de donner un nouveau souffle aux quartiers. Il s'agit par ailleurs de repenser chaque quartier dans sa globalité afin de lui épargner les travers d'une urbanisation anarchique.

Il s'agit également de définir des priorités, des densités et des typologies d'urbanisation afin d'activer les réserves foncières et d'optimiser la gestion du potentiel à bâtir. Le territoire carolo contient 765 hectares de ZACC dont 470 hectares non-urbanisés. Quinze zones prioritaires ont été arrêtées, totalisant une superficie de 125 hectares et répondant à l'ambition démographique du projet de ville. Celles-ci offrent des possibilités à grande échelle, ouvertes aux idées et aux projets novateurs.

Dans cette optique, le territoire a été reconfiguré en 5 districts (nord, sud, est, ouest et centre) avec la volonté de répartir de manière équilibrée les projets structurants et les moyens qui y sont affectés.

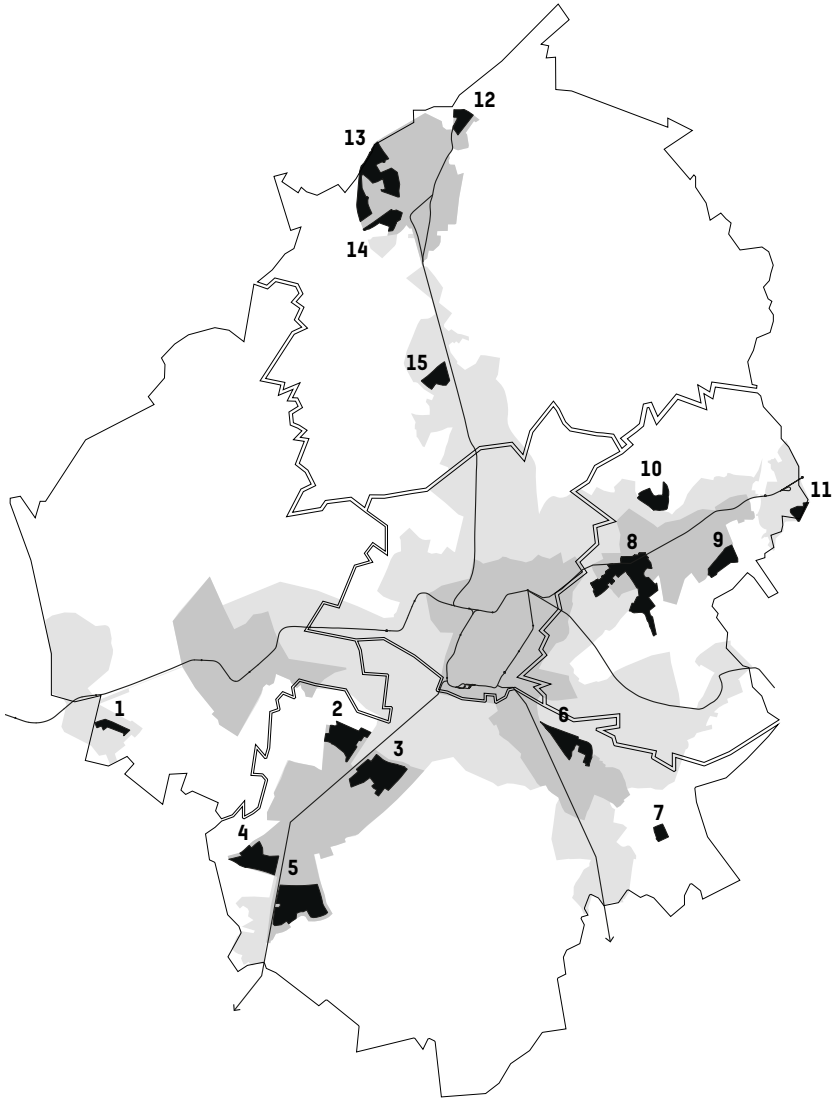

ZACC

URBANISATION DE QUINZE ZACC

1.	ZACC de Hameau	4,3 ha
2.	ZACC du Mayeuri	16,4 ha
3.	ZACC des Closières	23 ha
4.	ZACC du Pont-à-Nole	15,3 ha
5.	ZACC du Pige	29,6 ha
6.	ZACC d'Hainaut-Sambre	13,9 ha
7.	ZACC de Parentville	3,2 ha
8.	ZACC Route Basse Sambre	34,3 ha
9.	ZACC des Hayettes	8,1 ha
10.	ZACC des Vallées	9,9 ha
11.	ZACC du Sart Allet	3,2 ha
12.	ZACC Faubourg de Bruxelles	5,6 ha
13.	ZACC Cité Hubinon	26,5 ha
14.	ZACC Faubourg de Charleroi	6,8 ha
15.	ZACC de la Brulôtte	7,8 ha

Il est essentiel de mettre en place une gestion et une utilisation parcimonieuse du potentiel foncier.

En ce sens, le projet de territoire sert de base pour définir les priorités d'urbanisation parmi les différentes réserves foncières publiques et privées. Le foncier situé dans ou à proximité de la figure métropolitaine devient un foncier à urbaniser en priorité.

Le territoire carolo contient 765 ha de ZACC dont 470 ha non-urbanisés. Le projet de territoire propose d'en urbaniser 15, qui totalisent une superficie de 125 ha représentant une production de logements qui répond à la croissance démographique.

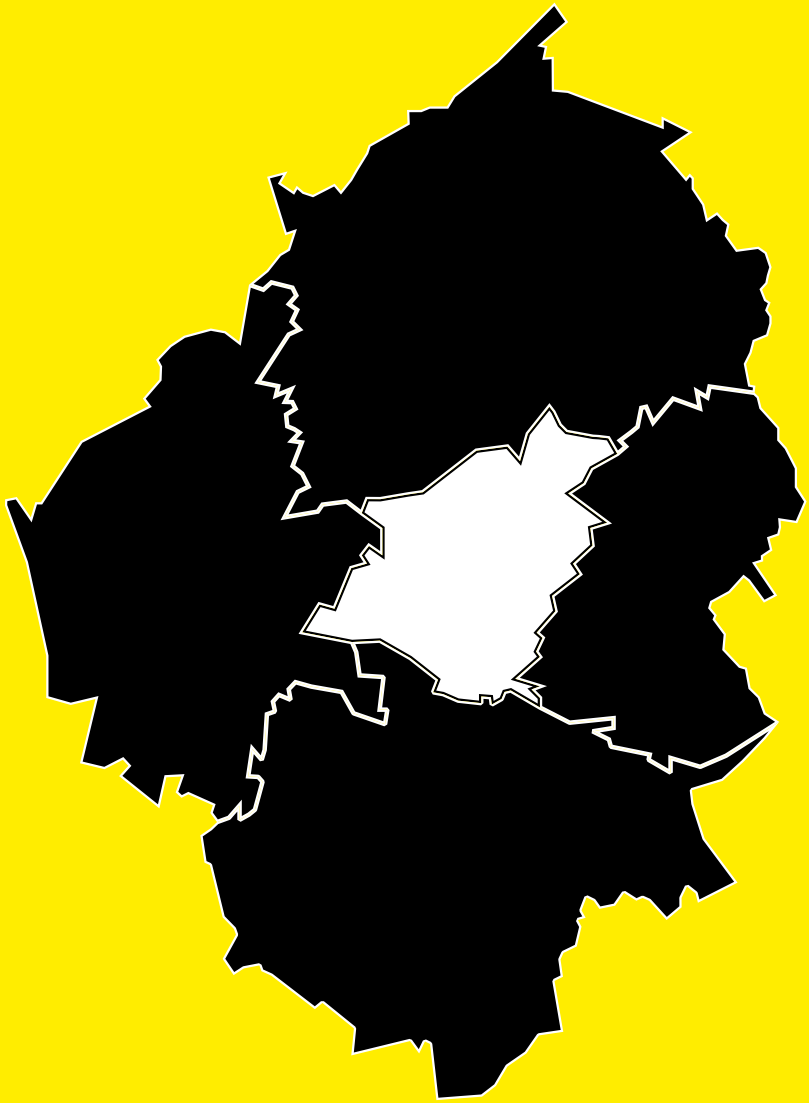

DISTRICT CENTRE

CHARLEROI / DAMPREMY / LODELINSART

Ce district concentre un très grand nombre d'investissements publics et privés. Et pour cause, le cœur de ville de Charleroi rassemble les principales fonctions métropolitaines : administrations publiques, hôpitaux, écoles, campus d'enseignement supérieur, institutions culturelles et sportives, commerces, hôtels, etc. sur un territoire de moins de deux km². Il présente une trame urbaine historique remarquable, un bâti d'une grande diversité architecturale et un réseau dense d'espaces verts de qualité.

À Lodelinsart, la nouvelle implantation des hôpitaux publics de Charleroi, baptisée Marie Curie, est entrée en fonction à la fin 2014. À Dampremy, la place Albert Ier, en plein cœur de l'ancienne commune, fait l'objet d'un concours en vue de son réaménagement.

Enfin, le centre historique de Charleroi se compose de deux parties :

La Ville-Haute, bâtie sur la forteresse conçue par Vauban, concentre les fonctions culturelle et de formation. Elle entame d'ailleurs une profonde mutation grâce aux fonds régionaux et européens sous le vocable de Charleroi District Créatif (DC) grâce auxquels 142 millions d'euros seront investis. Ce projet comprend la reconfiguration du Palais des Expositions, la rénovation du Palais des Beaux-Arts et la construction d'un Palais des Congrès qui viendront compléter l'aménagement des espaces publics incluant le boulevard Jacques Bertrand, la place du Manège et l'emblématique place Charles II. Au nord, s'érigera un campus des sciences, des arts et des métiers.

La Ville-Basse, articulée autour de la Sambre et héritière des vocations de commerce et d'affaires, accueillera une marina et de nouveaux quais en rive droite. Des investissements immobiliers additionnels structurent le périmètre comme le centre commercial Rive Gauche, le quartier River Towers, le Left Side Business Park et le projet de reconfiguration de la gare.

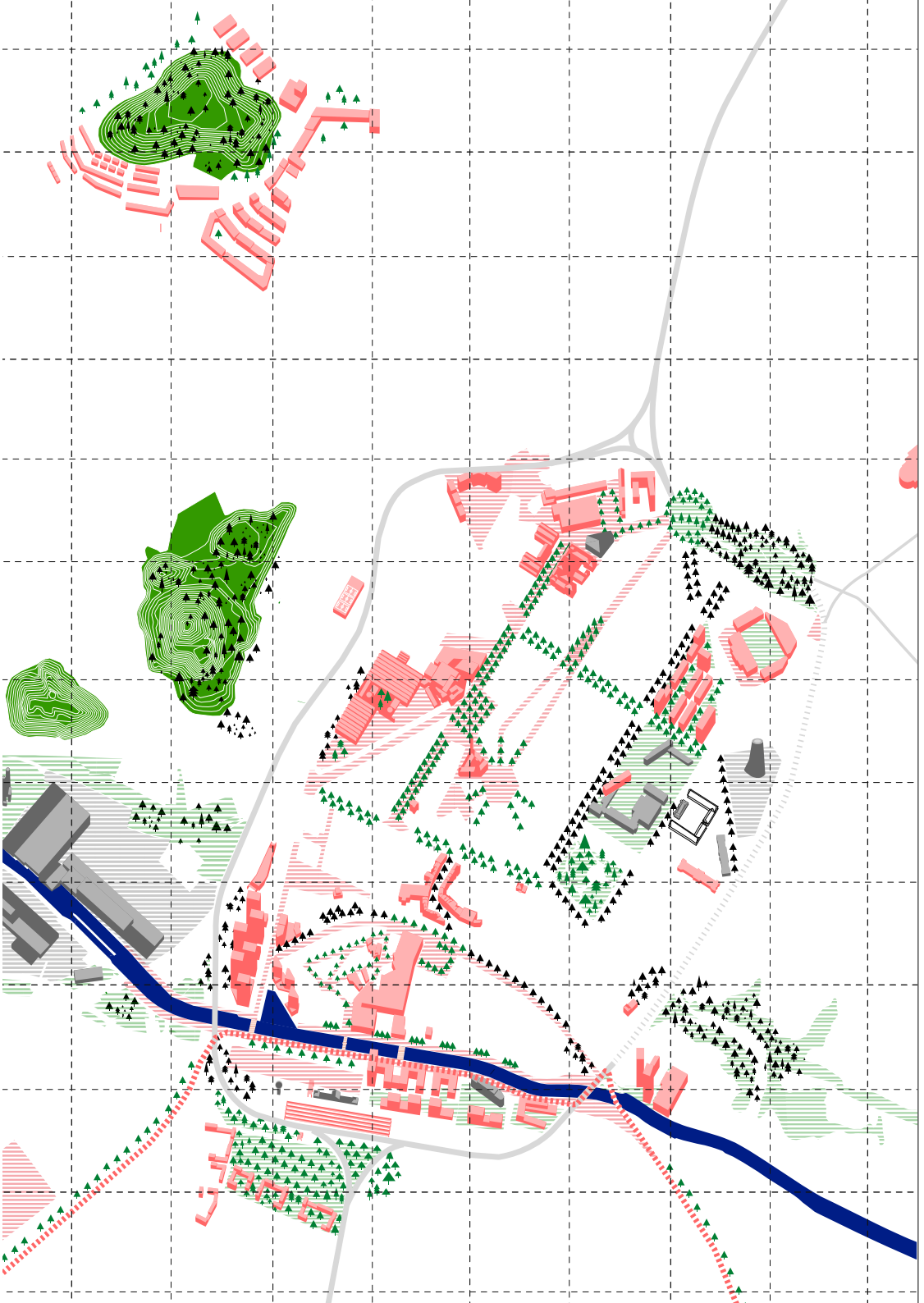

CI-DESSUS : BIG FIVE - QUARTIER D'ÉTÉ
IMAGE : LESLIE ARTAMONOW

PAGE DE GAUCHE : LES PROJETS DU CENTRE-VILLE
IMAGE : CHARLEROI BOUWMEESTER

CI-DESSUS : LA PLACE VERTE
ARCHITECTURE : MSA

CI-DESSOUS : RIVE GAUCHE
ARCHITECTURE : DDS & PARTNERS
IMAGE : MAXIME DELVAUX

CI-DESSUS : MEDIASAMBRE
ARCHITECTURE : V+
IMAGE : MAXIME DELVAUX

CI-CONTRE : IMMEUBLE DE HEUG
ARCHITECTURE : MARCEL LEBORGNE
RESTAURATION : NICOLAS CRÉPLET
IMAGE : MAXIME DELVAUX

CI-DESSUS : LE QUAI 10
ARCHITECTURE : V+
IMAGE : MAXIME DELVAUX

CI-DESSUS : LA MANUFACTURE URBAINE
ARCHITECTURE : SL + ARCHITECTES
IMAGE : CAFEIN AGENCY / LIO PHOTOGRAPHY

CI-DESSUS : PROJET HIPPOPOTAME
ARCHITECTURE : ASSOCIATION OPENARCHITECTES - LT2A

CI-DESSOUS : PROJET DELFORGE
ARCHITECTURE : ASSOCIATION OPENARCHITECTES - LT2A

CI-DESSUS : RIVER TOWERS
ARCHITECTURE : PIRON ARCHITECTES & INGÉNIEURS
BOGDAN & VAN BROECK | ATELIER PAYSAGE

LEFT SIDE BUSINESS PARK

URBANISME : MSA
IMAGE : ASYMETRIE

Le Left Side Business Park est un projet ambitieux et important pour Charleroi dans la mesure où il envisage un enjeu jamais assumé à ce jour : construire une véritable interface urbaine habitée entre le Centre-Ville et l'infrastructure du Ring. Le projet urbanistique vise à réaliser en entrée de ville un nouveau pôle mixte de bureaux, de logements et de commerces. Ce nouveau pôle se caractérise par une forte densité bâtie, motivée par l'excellente qualité de la desserte en transports publics, contrebalancée par un espace public maillé, vaste et généreux.

Ce nouveau pôle se caractérise
par sa compacité qui correspond :

- à une volonté d'optimiser l'occupation du sol ;
- à une volonté urbanistique de construire une nouvelle façade au Centre-Ville, en bordure et orientée vers le R9 ;
- à une volonté de réaliser un ensemble urbain dont la configuration urbanistique fabrique un interface urbain entre le boulevard Tirou et le Ring.

Il s'agit ainsi d'affirmer à cet endroit la condition urbaine du territoire, à l'opposé de la condition actuelle, dominée par les infrastructures disparates et le vide que celles-ci génèrent.

Concrètement, le projet prévoit la construction de 40.000 m² de bureaux répartis dans quatre tours, et approximativement 380 logements distribués dans deux tours et dans un nouvel îlot. L'ensemble sera aménagé autour d'une marina.

Le projet Left Side Business Park permet la création d'une offre nouvelle en bureaux et logements en Centre-Ville. Dans ce sens, il participe à la dynamique de revitalisation amorcée par d'autres projets publics et privés.

CI-DESSUS :
LEFT SIDE BUSINESS PARK - SIÈGE FGTB
ARCHITECTURE : IGRETEC
IMAGE : ASYMÉTRIE

CI-DESSUS :
LEFT SIDE BUSINESS PARK - PROJET TIROU 1
« ANCIEN ÎLOT BELGACOM »
ARCHITECTURE : JASPERS-EYERS

LEFT SIDE BUSINESS PARK
LOGEMENTS EN BORD DE MARINA

PROPRIÉTAIRE / INVESTISSEUR : EIFFAGE
ARCHITECTURE : RGPA
IMAGE : RGPA + ASYMETRIE

Dans le cadre du « Left Side Business Park », le groupe Eiffage a voulu mettre ses compétences techniques, son retour d'expérience et ses ressources au service de Charleroi. Il s'est associé aux architectes RGPA (Reservoir A / Goffart Polomé Architectes) pour rencontrer les attentes du projet. Afin d'optimiser la qualité de vie des habitants du point de vue de la santé, de la fonctionnalité des bâtiments et infrastructures et de la contribution à l'harmonie sociale et environnementale, Eiffage a mis son modèle HQVie en œuvre.

Le projet prend place dans le développement des lots 5 et 6 du « Left Side Business Park » pour s'articuler autour de la nouvelle marina. L'ensemble des logements devient un monde de possibilités favorisant les rencontres et les usages diversifiés en qualifiant la Sambre au cœur du quartier. Les espaces publics sont aménagés pour favoriser les rencontres et les échanges entre voisins : intégration de plantations pour créer des espaces agréables, mobilier urbain pour le confort des aînés, accessibilité aux PMR, bassin d'agrément ludique à l'extrémité de la halte nautique…

Le développement du projet vise avant tout le bien-être des futurs occupants et le respect de l'environnement. Il se concentre en priorité sur la mixité de fonctions et une offre de logements diversifiée, les équipements intérieurs et extérieurs favorisant les échanges sociaux, et l'optimisation des espaces verts dans une zone d'occupation dense. Ainsi l'on retrouve une très large variété typologique (familiale, monoparentale…) et intergénérationnelle (résidence service, cocoonage, crèche, école des devoirs…). Cet aspect communautaire est renforcé par une série d'équipements avec entre autres une conciergerie, une ferme urbaine, une salle de sport, un atelier vélo, un espace de *co-working*, des chambres d'amis, des jardins collectifs, etc. Dans un quartier bénéficiant d'une situation particulièrement privilégiée en matière d'offre en transports publics, le respect de l'environnement passe tout particulièrement par des solutions pour favoriser la mobilité douce, (parking vélo, emplacements de parking partagés, emplacements véhicules électriques), mais se traduit également par une grande performance énergétique des immeubles, par une gestion efficace de l'eau et par un chantier vert. L'ensoleillement et l'exposition au vent des zones de terrasse et de repos sont étudiés afin d'y assurer un confort optimal et donc une occupation effective.

Dans une volonté d'asseoir une densité en résonnance avec la ville, le projet consiste en une série de volumes élevés dont les socles s'ajustent aux gabarits existants et assurent une emprise au sol réduite. Cette implantation audacieuse permet de tisser une couture avec le noyau urbain tout en assurant une porosité généreuse de l'espace public.

CHARLEROI DISTRICT CRÉATIF

Charleroi District Créatif est un des plus ambitieux projets amorcés par la Ville de Charleroi ces dernières années. À l'échelle belge, il est également le plus grand projet de rénovation urbaine actuel.

Amorcé il y a 3 ans par la définition d'un programme et d'un périmètre, la Ville a sollicité la Wallonie et l'Europe qui ont répondu favorablement en octroyant une enveloppe de plus de 140 millions d'euros. Celle-ci alimentera un portefeuille de 17 projets stratégiques qui se concentrent majoritairement sur le quart Nord-Ouest du Centre Ville.

Avec pour vocation de renforcer la vocation métropolitaine de la ville, trois projets phares constituent le socle de Charleroi District Créatif:

- création d'un campus des arts et des métiers;
- développement d'un pôle évènementiel (les 3 Palais);
- rénovation des espaces publics du périmètre.

CI-DESSUS ET CI-CONTRE: PALAIS DES CONGRÈS
ARCHITECTURE: JDS ARCHITECTS & GOFFART-POLOMÉ ARCHITECTES

CI-DESSOUS ET CI-CONTRE :
RÉNOVATION DU PALAIS DES EXPOSITIONS
ARCHITECTURE : AM DE VYLDER VINCK TAILLIEU - AGWA
IMAGES : PHILIPPE DUJARDIN

CI-DESSUS ET PAGES SUIVANTES : ESPACES PUBLICS DE CHARLEROI DC
(PLACE CHARLES II, BOULEVARD JACQUES BERTRAND, AVENUE DE WATERLOO, RUE NEUVE)
PAYSAGISTES : BUREAU BAS SMETS

QUARTIER NOUVEAU DU SACRÉ FRANÇAIS À LODELINSART

PROPRIÉTÉ / INVESTISSEMENT : VALIMO
URBANISME : DESSIN ET CONSTRUCTION

Labellisé « Quartier Nouveau » par la Wallonie, le projet porte sur un périmètre de base de 20 hectares, propriété de la société Valimo. Il est situé entre la route du Centre, la rue des Aulniats, la rue du Warchat et la rue des Français à proximité immédiate du centre-ville.

Conformément aux ambitions du label, la volonté est de créer un quartier qui s'articule à la structure urbaine existante et propose des innovations en termes de participation et partenariat, d'environnement, d'accessibilité et de mobilité, de cadre de vie, de mixité sociale et de développement local.

Le terril s'envisage comme le levier qui portera le caractère novateur du projet. La philosophie de cette proposition, d'habiter le terril, s'appuie sur une urbanisation qui tire parti de cette implantation singulière.

Le terril offre un habitat alternatif innovant dans sa morphologie et sa manière de jouer avec les éléments naturels : le relief, le soleil, le paysage, avec comme objectif de capter une classe moyenne dans un quartier de la périphérie immédiate du centre-ville.

Les équipements, infrastructures et services présents à proximité du site seront optimisés et complétés.

DISTRICT NORD

GOSSELIES / RANSART / JUMET

Situé aux croisements des principales autoroutes, et accueillant l'aéroport et les parcs scientifique et technologique, le district Nord connaît un développement spectaculaire depuis une vingtaine d'années. Siège de multinationales des secteurs aéronautique et mécanique, ainsi que d'un Biopark figurant parmi les dix plus importants d'Europe, ce district attire une main d'œuvre hautement qualifiée. Pôle économique et commercial, il draine aussi une clientèle venue des régions voisines. Son enjeu principal est de développer le logement de qualité correspondant aux attentes du marché du travail, notamment en revitalisant les cœurs urbains historiques des trois anciennes communes.

Le district Nord a récemment mis en œuvre les parcs d'activité économique de Charleroi-Airport I et II qui offrent 50 nouveaux hectares de terrains totalement équipés pour le développement de l'activité économique. Idéalement situés, au croisement des autoroutes Charleroi-Bruxelles (E19) et Mons-Liège (E42), à proximité directe de l'Aéroport de Charleroi-Bruxelles-Sud, ces parcs de nouvelle génération accueilleront des sociétés exerçant des activités économiques de type mixte (artisanat, production, logistique, services, etc.) qui s'implanteront dans des bâtiments à l'architecture contemporaine.

Suite à la brutale fermeture de Caterpillar, la Wallonie a récupéré le terrain sur lequel l'entreprise développait son activité pour la somme symbolique de 1€. Ce terrain de 98 hectares sera reconfiguré dans le cadre du plan CatCh (CATalyst 4 Charleroi). Ce dernier vise à créer 10.000 emplois d'ici 2025 et ce, en s'appuyant sur quatre secteurs de pointe :

1. l'aéroport et ses filières comme la logistique ;
2. les industries à la croisée du digital et du créatif avec notamment le design numérique ;
3. les sciences de la vie avec notamment la réussite du Biopark mais aussi le secteur de la santé ;
4. la manufacture de pointe.

CI-DESSUS : PLACE DES MARTYRS À JUMET
IMAGE : CHARLEROI BOUWMEESTER

CI-DESSUS : AÉROPORT DE CHARLEROI

LE PLAN CATCH

WWW.CATCH-CHARLEROI.BE

Suite à l'annonce par Caterpillar de son intention de fermer son site de Gosselies, un groupe d'experts a été mandaté par le Gouvernement Wallon afin de « déterminer une stratégie d'accélération de croissance pour la zone nord de Charleroi en activant les leviers existants, en complétant les chaînes de valeur industrielles présentes sur le territoire, et, ce, en s'inscrivant dans la politique industrielle wallonne définie dans le Plan Marshall » Note au Gouvernement Wallon du 10 novembre 2016. Ce Groupe est composé des membres suivants :

- Thierry Castagne Conseil de l'Industrie ;
- Jean-Jacques Cloquet - BSCA ;
- Bruno Colmant Degroof - Petercam ;
- Bernard Delvaux - Sonaca ;
- Dominique Demonté Biopark - ULB, Comité de Développement Stratégique de Charleroi Métropole ;
- Virginie Dufrasne - Lixon ;
- Renaud Moens - IGRETEC ;
- Benoit Moritz - ULB, La Cambre ;
- Bruno Schröder - Microsoft Belgique ;
- Emmanuel Terrasse - Thales Alenia Space Belgium ;
- Marc Van Den Neste et Marc Foguenne - AGC.

Le Groupe est présidé par Jean-Pierre Hansen avec le support de Thomas Dermine et du Boston Consulting Group. Le Groupe a travaillé de façon rapprochée avec la *taskforce* wallonne mise sur pied au lendemain de l'annonce de la fermeture de Caterpillar comprenant notamment des représentants des syndicats et du Gouvernement.

Les travaux du Groupe d'Experts sont basés sur une consultation *bottom-up* et plus de 200 interactions avec le top *management* d'entreprises de la région, mais aussi des associations et experts locaux, régionaux et internationaux. Le Groupe d'Experts a formalisé ses recommandations dans un plan intitulé Catalysts for Charleroi – CATCH en abrégé. Le Plan CATCH se concentre sur quatre secteurs décisifs pour le futur de Charleroi :

- l'industrie manufacturière de pointe - Advanced Manufacturing ;
- les transports et la logistique Airport& Logistics ;
- les industries du vivant Health & Bio ;
- les secteurs à la croisée du créatif et du digital - Creative & Digital.

Ces quatre secteurs offrent un potentiel d'entraînement important pour Charleroi et des effets positifs sur l'emploi à long terme. Représentant ~25% de l'emploi total de l'arrondissement de Charleroi (en 2015, ~33.000 salariés sur un total de ~127.000), ils ont aussi contribué à la création de plusieurs milliers d'emplois depuis 2005. À travers ces secteurs-clés, CATCH vise, entre autres, à pérenniser l'ancrage des acteurs industriels majeurs présents à Charleroi en renforçant les écosystèmes locaux qui les entourent.

Le projet est porté par l'équipe CATCH : Thomas Dermine, Denis Cariat, Abd-Samad Habbachi, Amaury Caprasse, Augustin Coppee, Thomas Thewissen.

SUR CETTE PAGE :
DÉVELOPPEMENT POSSIBLE SUR LE SITE DE L'AÉROPOLE
URBANISME : MSA
IMAGE : ASYMÉTRIE

DISTRICT EST

MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
GILLY

Traversé par la Sambre et par le RAVeL, héritage des anciennes voies de chemin de fer reliant les mines et fabriques, ce district est le plus densément peuplé. Il présente des atouts majeurs en termes de mobilité douce, d'opportunités immobilières et de diversité de paysages.

Ce district accueillera bientôt le nouveau Campus Santé des Viviers qui s'articule autour du premier hôpital belge de nouvelle génération. La réflexion architecturale intègre dans le paysage un complexe hospitalier compact, flexible et humanisé pour concevoir un bâtiment où clarté géométrique et chromatique sont en parfait accord avec les fonctions qu'il abrite et le parc qui l'encadre.

Véritable moteur de développement économique et urbanistique, ce projet vise à rassembler, sur un même site, pas moins de 5 implantations disséminées sur le territoire carolo, libérant ainsi un patrimoine immobilier conséquent qu'il faudra reconvertir et réaffecter.

Par ailleurs, la reconversion de la ZACC de 16 hectares Terrils des Combles Sainte Zoé au sud de la route de la Basse-Sambre permettra d'abriter un quartier mixte à vocation essentiellement résidentielle. Les typologies d'habitat envisagées sont plurielles, avec une densité arrêtée à 45 à 50 log/ha. En termes de mobilité, une voie lente s'inscrira le long de la route de la Basse-Sambre, le quartier étant par ailleurs irrigué par un nouvel axe structurant est/ouest et par un réseau transversal de venelles permettant d'assurer les liaisons nord/sud.

Toujours dans le district Est, plusieurs portions de l'espace public de Gilly et Montignies-sur-Sambre sont en chantier ou en passe de l'être. On peut citer le réaménagement de la place Chantraine de Gilly et la place Saint-Pierre, élargie suite au prolongement du RAVeL. Par ailleurs, faisant suite au concours d'architecture EUROPAN 13 portant sur la place Destrée et de ses environs, la ville a remis en concurrence les quatre équipes lauréates en vue de l'élaboration d'un masterplan. Enfin, la Place Albert Ier (place du marché de Montignies) sera agrandie et redessinée pour un meilleur accueil des habitants et du marché.

CI-DESSUS: CAMPUS SANTÉ DES VIVIERS
ARCHITECTURE: VK GROUP ET RESERVOIR A

SUR CETTE PAGE: EUROPAN 13
PLACE DESTRÉE À GILLY
ARCHITECTURE: CENTRAL

DISTRICT SUD

MARCINELLE
MONT-SUR-MARCHIENNE
COUILLET

Formé de villages pluriséculaires, le district Sud constitue le trait d'union entre le centre-ville et le poumon vert de la métropole. Comportant de nombreuses réserves foncières contiguës aux principaux axes routiers et, prochainement, au BHNS (bus à haut niveau de service) renforçant l'offre en transport en commun, il présente un grand potentiel de densification urbaine. D'autant que les anciennes communes ont conservé un dense tissu de services publics et une vie commerciale locale dynamique.

Ce district abrite de nombreux projets structurants en termes de mobilité et d'aménagement urbain.

Implantée derrière le terril des Hiercheuses, la nouvelle caserne de la zone de secours Hainaut-Est est une prolongation des infrastructures autoroutières et permet aux pompiers d'accéder à n'importe quel point de la ville en un temps record. La forme circulaire du bâtiment favorise le flux des personnes et des véhicules dans une volonté d'optimiser son fonctionnement.

D'un point de vue logement, à Mont-sur-Marchienne, le site des Closières est actuellement un espace vert spontané avec une faune et une flore locales caractéristiques, essentielles à préserver. Le projet consiste à développer sur ce site un éco-quartier. Les voiries existantes transformées en venelles et sentiers y sont prolongées pour créer un nouveau parcellaire et préserver d'importantes zones vertes.

Tous ces quartiers seront connectés entre eux par le grand projet structurant du BHNS. Un dispositif de mobilité permettra de desservir les grands axes que sont la N5 et la N53 en passant par le cœur de ville. Ceci permettra une liaison rapide et confortable entre le district Sud et le centre-ville. Le profil des voiries et des espaces publics traversés par le BHNS seront entièrement redessinés pour améliorer le cadre de vie et pour favoriser l'activité commerciale au sein de ce district.

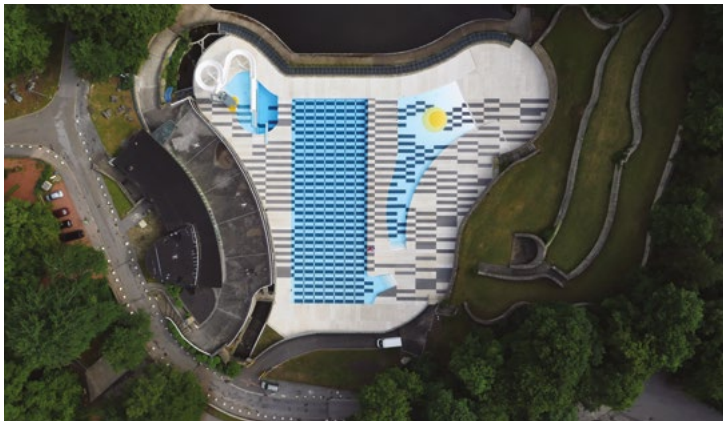

CI-DESSUS : PISCINE DU CENTRE DE DÉLASSEMENT DE MARCINELLE
ARCHITECTURE : JACQUES DEPELSENAIRE
ARCHITECTE DE LA RENOVATION : RESERVOIR A
IMAGE : OLIVIER CORNIL

CI-DESSUS : LA CASERNE DES POMPIERS DE LA ZONE DE SECOURS HAINAUT EST
ARCHITECTURE/INGÉNIERIE : PHILIPPE SAMYN AND PARTNERS,
ARCHITECTES ET INGÉNIEURS,AVEC RESERVOIR A, FLOW TRANSFERT INTERNATIONAL,
INGENIEURS, BUREAU MEIHJER ET NEO & IDES
IMAGE : ETIENNE ZAJEGA

CI-DESSOUS : ATHÉNÉE ROYALE JULES DESTRÉE DE MARCINELLE
ARCHITECTURE : ASSOCIATION OPENARCHITECTES - LT2A
IMAGE : UTKU PEKLI

CI-DESSOUS : ÉCOLE ST MARTIN MARCINELLE
ARCHITECTURE : GOFFART POLOME ARCHITECTES + ATELIER 4/5

QUARTIER NOUVEAU DES HIERCHEUSES À MARCINELLE

PROPRIÉTÉ / INVESTISSEMENT : VANDEZANDE
URBANISME : EPU-RE - PAYSAGISTE : TAKTYK
IMAGE : ASYMÉTRIE

Le projet porte sur un périmètre de base d'environ 19,5 ha, propriété de la société Vandezande. Il est situé entre l'A503 et l'avenue Eugène Mascaux, le long de la rue des Hiercheuses, à proximité directe du centre de Charleroi (10 minutes à pied), de la gare et des accès autoroutiers.

Le projet des Hiercheuses à Marcinelle, labellisé Quartiers Nouveaux par la Wallonie ambitionne de vivre avec le terril qui lui est contigu tout en respectant son intégrité environnementale et en l'intégrant, au quotidien, dans la structure du quartier.

Principalement affecté au logement, dans une densité brute de 60 hab/ha et des gabarits urbains offrant une mixité résidentielle, sociale et intergénérationnelle, le projet adopte résolument une composition urbaine directement liée à la présence du terril. Celui-ci est envisagé comme une ressource paysagère, énergétique (co-génération à partir de sa masse) et environnementale pour le quartier.

Le projet propose donc de prolonger le terril en ville et d'offrir un nouveau parc urbain à Charleroi.

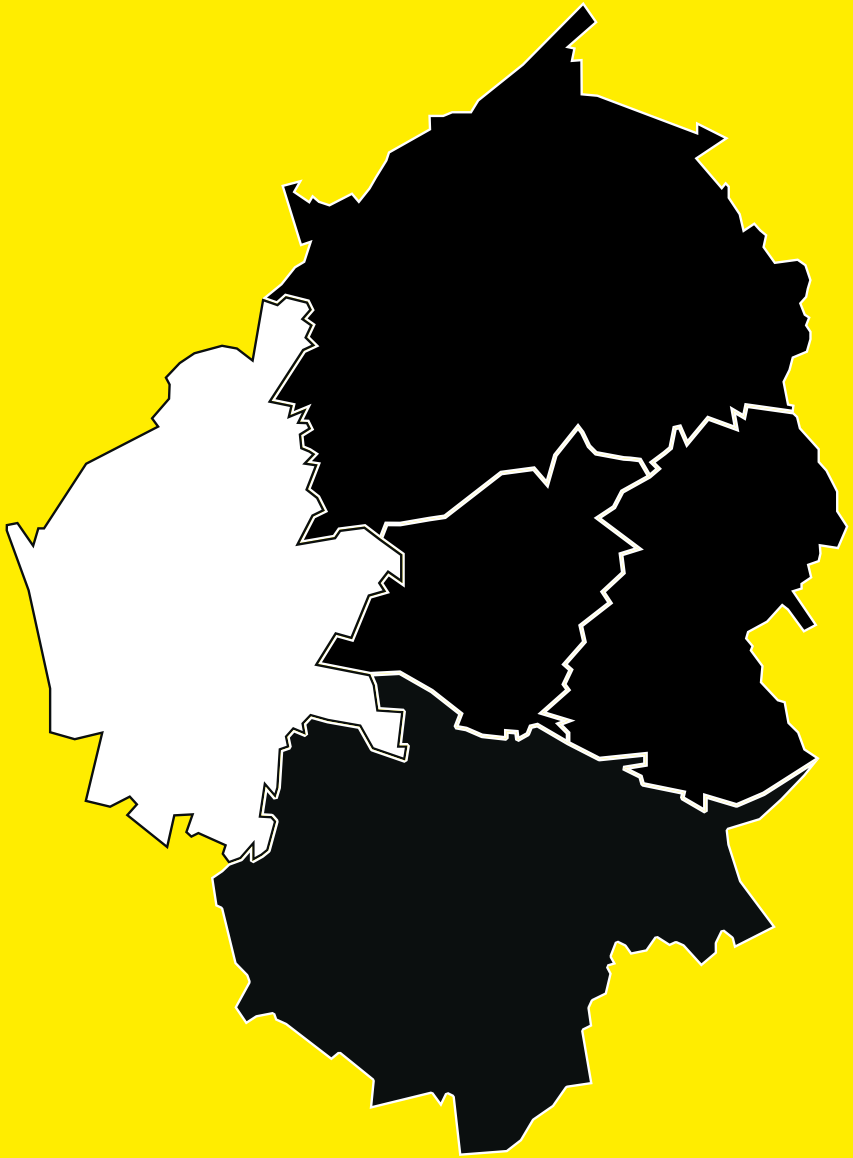

DISTRICT OUEST

MARCHIENNE-AU-PONT
ROUX / GOUTROUX
MONCEAU-SUR-SAMBRE

Réunissant à la fois les plus importantes parties boisées et agricoles du territoire, le plus remarquable parc de la région, la rivière, et les plus grandes friches industrielles, le district Ouest est la terre de tous les contrastes.

La reconversion amorcée de plus d'une centaine d'hectares de friches industrielles vise à localiser des activités économiques de pointe dans un paysage post-industriel majestueux. L'enjeu consiste donc à qualifier une trame paysagère qui articule espaces industriels en activité, environnement naturel et tissu urbain des quartiers voisins.

Comment ? En vitalisant les friches, en introduisant des lieux de travail au cœur du tissu urbain et en améliorant l'intégration dans la ville des grandes infrastructures de transport (gare, autoroutes, voies ferrées, zones portuaires...) qui la connectent au reste du monde.

Composé en grande partie de bâtiments et d'infrastructures industriels d'ampleur ainsi que de la chaîne des terrils, ce site constitue un élément marquant et caractéristique du paysage de Charleroi.

Parallèlement, la reconversion d'anciennes fabriques en centres culturels et la revitalisation des anciens cœurs de village font de ce district l'un des territoires les plus dynamiques et multiculturels de la région.

Un itinéraire spectaculaire de randonnée urbaine (GR 412 ou Boucle Noire) qui part du centre-ville et s'étend sur 20 km permet de découvrir les paysages industriels et post industriels du district Ouest. Le tracé longe la Sambre, côtoie des cathédrales industrielles, parcourt d'anciennes lignes ferroviaires et offre des vues imprenables sur la ville depuis le haut des terrils.

CI-DESSUS : PAYSAGE DE LA PORTE OUEST
IMAGE : CHRISTOPHE VANDERCAM

CI-DESSOUS : LA PROMENADE
DE LA BOUCLE NOIRE
IMAGE : LESLIE ARTAMONOW

CI-DESSUS : INAUGURATION DE LA BOUCLE NOIRE AU MARTINET
ARCHITECTURE : DESSIN ET CONSTRUCTION
IMAGE : LESLIE ARTAMONOW

CI-DESSOUS : PARC NELSON MANDELA
IMAGE : JEAN-MICHEL DEHON

CI-DESSUS : L'ENSEIGNE DU MAGASIN DUPUIS,
UN BON EXEMPLE D'APPLICATION DE LA CHARTE
ARCHITECTURE : ZOOM ARCHITECTURE
IMAGE : MAXIME DELVAUX

CHARTES

DES OUTILS DE RÉGULATION

L'INTÉGRALITÉ DE CES CHARTES EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE :
WWW.CHARLEROI-BOUWMEESTER.BE

Charleroi mène une ambitieuse politique d'aménagement urbain. La requalification d'espaces publics, de rues et de places a conduit à une réflexion sur la qualité et la spécificité du mobilier urbain de Charleroi. La Ville a mis en place trois chartes dont l'objectif est de créer des espaces publics plus agréables, plus harmonieux et plus sécurisants. Il s'agit également de créer un contexte urbain qui favorise l'éclosion de projets publics et privés apportant une valeur ajoutée à Charleroi.

Une charte du mobilier urbain a été créée à destination des services de la Ville et des concepteurs d'espaces publics. Ce document rassemble les recommandations de Charleroi Bouwmeester concernant la constitution d'une famille d'objets urbains qui renforcera l'identité de Charleroi. Il s'agit aussi bien du mobilier courant (poubelles, bancs, potelets, arceaux vélos, etc.) que d'un mobilier hexagonal plus exceptionnel et sur mesure dessiné spécialement pour la ville. Tous les mobiliers sont conçus dans la même teinte, le RAL 7021, un gris anthracite.

Une charte des aires de jeux à destination des services de la Ville et des porteurs de projets de logements (privés et publics) se mène sur deux fronts simultanés. D'une part, il s'agit de définir des emplacements judicieux et une répartition équilibrée et juste des aires de jeu sur le territoire en fonction des besoins des populations. D'autre part, il s'agit d'établir des normes esthétiques et factuelles pour les jeux et sols proposés (nature de l'installation, qualité des matériaux, choix du ou des modules, possibilité d'aire de jeux dessinée sur mesure pour certains espaces emblématiques, etc.).

Une charte des enseignes et des terrasses a été créée à destination des commerçants, privés et institutionnels. La qualité appelant la qualité, le retour d'un commerce qualitatif dans la ville est fortement conditionné par une évolution positive de l'ensemble du cadre urbain. Une bonne gestion des enseignes et terrasses prendra une part non négligeable à cette amélioration.

Ce n'est donc pas uniquement l'esthétique de la ville qui sera influencée par ces mesures, mais également son redéploiement économique tant au niveau des commerces que des services.

CI-DESSUS : LA FUTUR LIGNE DU BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE
SUR L'AVENUE PAUL PASTURE ET SUR LA CHAUSSÉE DE PHILIPPEVILLE
URBANISME : GREISCH + ATELIER DU SART TILMANT + PIGEON OCHEZ DUPAYSAGE

PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

Consciente de l'enjeu que constitue la mobilité à l'heure actuelle, la Ville de Charleroi s'est dotée d'un ambitieux Plan Communal de Mobilité pour l'intra-ring (PCM). Celui-ci établit la stratégie de la Ville pour les 15 prochaines années en matière de mobilité, de gestion du trafic, d'organisation des flux et d'optimisation des transports en commun, de la marche et du vélo.

Les recommandations de ce plan se déclinent en 5 axes, lesquels sont le renforcement de l'accessibilité en transports en commun, la maîtrise des flux automobiles, l'accessibilité piétonne renforcée, une politique cyclable ambitieuse, une politique de stationnement volontariste.

La mise en œuvre du premier volet est déjà bien entamée. En effet, en collaboration avec les TEC Charleroi, le parcours du Citybus a été revu. Celui-ci passe désormais par le cœur commercial et traverse le Boulevard Tirou. L'étude pour la création d'une ligne de bus à haut niveau de service desservant le sud de la métropole est également en cours.

En ce qui concerne la maîtrise des flux automobiles et le renforcement de l'accessibilité piétonne, la finalisation des travaux de la Ville-Basse (rénovation urbaine et projets privés) a permis de repenser complètement les espaces publics, de faire la part belle aux piétons et aux cyclistes, et de limiter la circulation automobile. Un tout nouveau quartier de convivialité et de partage de l'espace public est en train de renaître. Cette ligne de conduite se poursuivra à la Ville-Haute avec le début de la mise en œuvre des projets Charleroi District Créatif qui visent également la refonte complète des espaces publics du quadrant nord-ouest.

La politique cyclable n'est pas en reste : en quelques années, l'offre de stationnement vélo en centre-ville a été doublée. Il existe désormais un atelier vélo à la gare de Charleroi Sud ainsi qu'un grand espace de stationnement vélo. Afin d'établir un programme d'actions concret, Charleroi a également mis en place une commission consultative communale cycliste ainsi qu'un comité technique avec les services internes à la ville. Le comité est en charge du suivi des projets, de la mise en œuvre du volet cyclable du Plan Communal de Mobilité, de l'étude des itinéraires cyclables à améliorer ou à créer. La commission valide et co-construit les projets.

Enfin, la politique de stationnement volontariste est quant à elle déjà en place puisque le nouveau plan de stationnement (adopté au Conseil en septembre 2016) est d'application depuis le 1er janvier 2017. Ce plan vise à mieux partager l'espace public, équilibrer l'offre et la demande de stationnement et limiter l'usage de la voiture sans l'interdire.

La Ville parie sur une mise en œuvre rapide de ces recommandations et mesures pour atteindre son objectif de modérer l'usage de la voiture au profit d'espaces publics de qualité et d'une meilleure accessibilité pour les modes de transport alternatifs.

WWW.CHARLEROI.BE
WWW.CHARLEROI-BOUWMEESTER.BE
WWW.CHARLEROI-DC.BE

COORDINATION DE LA PUBLICATION
Christian Laurent
Georgios Maïllis

DIRECTION ARTISTIQUE
Sébastien Lacomblez

RÉDACTION
Paul Magnette
Christian Laurent
Georgios Maïllis
Leila Ait Salah
Pauline Cabrit
Fanny Vanleliendael
Stéphanie Van Yperzeele

\- - -

Nous avons cherché à mentionner les sources des visuels et satisfaire aux exigences du droit d'auteur. En cas d'erreur ou d'omission, merci de prendre contact.

ÉDITEUR RESPONSABLE
CHRISTOPHE ERNOTTE - HÔTEL DE VILLE
PLACE CHARLES II
B-6000 CHARLEROI

Charleroi
Bouwmeester

CETTE PUBLICATION A ÉTÉ RÉALISÉE
PAR CHARLEROI BOUWMEESTER
EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHARLEROI

OCTOBRE 2017

CHARLEROI
THE PLACE
TO C